# CER AEB 3 « AUTO ECOLE BOURDEAUX »

8A, Avenue Carnot 77140 NEMOURS

Tel: 01.64.45.96.03

N° agrément: E1007718200





# CER RÉSEAU

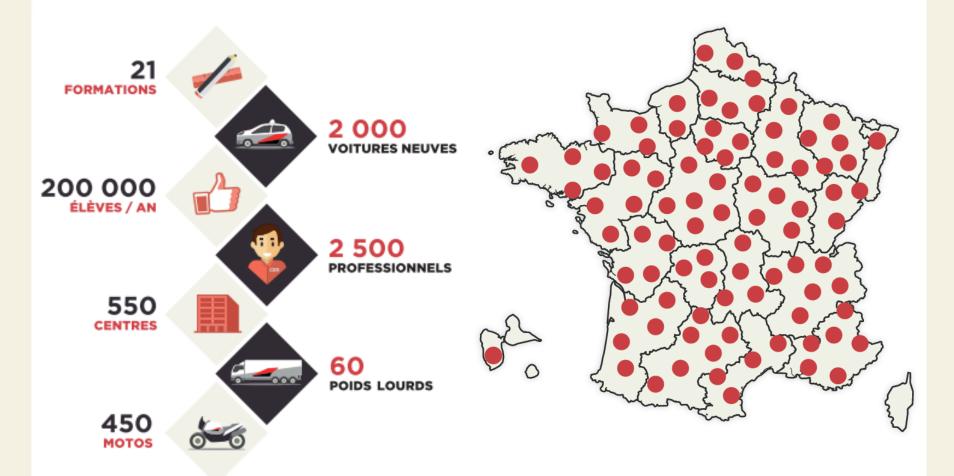
L'association des Centres d'Education Routière, forte de plus de 550 enseignes réparties sur l'ensemble du territoire français, est un réseau d'écoles de conduite, créé en 1983 et regroupant des professionnels dont le premier métier est de former des futurs conducteurs.

L'objectif principal de CER réseau est de participer activement à l'amélioration de la sécurité routière de l'ensemble des usagers de la route, quels que soient leur âge et la nature de leur activité. Les adhérents au réseau des CER sont des chefs d'entreprise indépendants qui ont fait le choix de se retrouver sous une même bannière.





# CER RÉSEAU





# NOS FORMATIONS



# PERMIS AM 14 ANS

#### QUADRICYCLES LÉGERS À MOTEUR

- Cylindrée ≤ 50 cm³
- Puissance ≤ 4 kW
- Vitesse ≤ 45 km/h
- · Avoir l'ASSR 1 ou 2 ou l'ASR
- Validité 15 ans

# FORMATION REMORQUE



ATTESTATION B(96) 18 ANS

- Remorque > à 750 kg
- Somme des PTAC > 3500 kg et ≤ 4250 kg
- Avoir permis B + Formation de 7 H



PERMIS BE 18 ANS

- · Remorque > à 750 kg
- Somme des PTAC > 4250 kg
- Avoir permis B
- Validité 15 ans



# PERMIS B\*

#### **VÉHICULES AUTOMOBILES**

- Véhicule < 3500 kg
- 8 passagers (conducteur non compris)
- Remorque < 750 kg
- Avoir l'ASSR 2 ou l'ASR
- Validité 15 ans

#### Filière **TRADITIONNELLE**

• Une formation de base de 20 heures minimum

### Filière AAC LA CONDUITE ACCOMPAGNÉE



- Dès 15 ans
- De l'expérience avec un accompagnateur;
- 1 an minimum de conduite et 3000 km minimum
- un rendez-vous préalable et 2 rendez-vous pédagogiques;
- le permis dès 17 ans;
- une réduction de la période probatoire à 2 ans ;

#### Filière conduite supervisée

- À partir de 18 ans
- De l'expérience avec un accompagnateur;
- Un rendez-vous préalable ;



**PERMIS** 

**BOÎTE AUTOMATIQUE** 

#### LE B(78)

- Une formation de base de 13 heures minimum;
- · Avoir l'ASSR 2 ou l'ASR

# LE CODE EN LIGNE

Afin d'améliorer la préparation à l'examen du code de la route et du permis de conduire, accédez à la plate-forme CER de cours et tests en ligne.



\*La formation peut également être effectuée sur des véhicules aménagés pour des personnes à mobilité réduite



# FORMATIONS PARTICULIERS



# PERMIS AM **14 ANS**

#### 2 ROUES OU 3 ROUES À MOTEUR

- Cylindrée « 50 cm³
- Puissance ≤ 4 kW
- Vitesse ≤ 45 km/h
- · Avoir l'ASSR 1 ou 2 ou l'ASR
- Validité 15 ans



# PERMIS A1

**16 ANS** 

#### MOTOCYCLETTES 125 CM3 AVEC OU SANS SIDE-CAR OU TRICYCLES À MOTEUR

- · Formation de 20 heures minimum
- Cylindrée ≤ 125 cm<sup>3</sup>
- Puissance ≤ 11 kW
- Tricycles puissance 

  15 kW
- · Avoir l'ASSR 2 ou l'ASR
- Validité 15 ans

#### FORMATION

#### 7 HEURES

**20 ANS** 

- Formation 7 heures
- + de 21 ans pour Tricycle puissance ≤ 15 kW
- · Avoir le permis B depuis 2 ans



## PERMIS A2 **18 ANS**

#### MOTOCYCLETTES AVEC OU SANS SIDE-CAR

- · Formation de 20 heures minimum
- Cylindrée » 125 cm³
- Puissance 

  35 kW.
- · Avoir l'ASSR 2 ou l'ASR
- Validité 15 ans

#### FORMATION A1 VERS A2

**18 ANS** 

- Formation de 15 heures
- Cylindrée ≥ 125 cm³ Puissance ≤ 35 kW
- Avoir le Permis A1



**20 ANS** 

#### MOTOCYCLETTES AVEC OU SANS SIDE-CAR

- Formation de 7 heures
- Puissance ≥ 35 kW.
- Tricycles puissance ≥ 15 kW
- · Avoir le Permis A2 depuis 2 ans



# L'ÉQUIPE DE CER AEB



# CHARGÉS(E) DES RELATIONS AVEC LES ÉLÈVES

Corine B (77) Angélique B (45) Stéphanie A (45)



# RESPONSABLE PÉDAGOGIQUE

Xavier B (77/45)



# REFERENTS(ES) HANDICAP



Xavier B ou Corine B



# REFERENTS(ES) ENTREPRISES



Xavier B ou Corine B



# NOS ENSEIGNANTS

Frédéric S (45)
Formations dispensées
B-B1
A1-A2-A-AM
BE
\*A 02 045 0128 0
Jusqu'au 20/01/2027



Aurélie C (45)
Formations dispensées
B-B1
\*A 18 064 0014 0
Jusqu'au 30/03/2028

Xavier B (77/45)

Isabelle V (77)
Formations dispensées

B-B1
A1-A2-A-AM
BE
\*A 02 071 0018 0
Jusqu'au 02/08/2027

Formations dispensées
B-B1
A1-A2-O-AM
BE
\*A 02 077 0068 0
Jusqu'au 03/08/2025



Sébastien G (77) Formations dispensées B-B1 \*A 13 045 0026 0 Jusqu'au 28/09/2027

Julien P (45)
Formations dispensées
B-B1
\*A 09 091 0014 0
Jusqu'au 22/03/2027

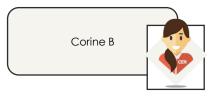
Laurent B (77)
Formations dispensées
B-B1
\*A 12 077 0036 0
Jusqu'au 23/08/2026

Tony D (77)
Formations dispensées
B-B1
\*A 25 077 0010 0
Jusqu'au 14/01/2030



# NOTRE ÉQUIPE CER AEB « NEMOURS »

# CHARGÉ(E) DES RELATIONS AVEC LES ÉLÈVES



# RESPONSABLE PÉDAGOGIQUE



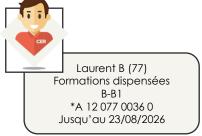
# REFERENTS (ES) HANDICAP

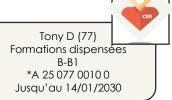


# **NOS ENSEIGNANTS**



Xavier B (77/45)
Formations dispensées
B-B1
A1-A2-A-AM
BE
\*A 02 077 0068 0
Jusqu'au 03/08/2025







# INFOS PRATIQUES FORMATIONS 2 & 3 ROUES

# >> Formations dispensées











Formation L5E

Le point de RDV se fait toujours à notre moto-école CER AEB5 74 place de l'eglise, 45200 AMILLY

Notre école de conduite dispose d'une **piste privée** située Rue Brosseronde 45200 Amilly. Nous disposons d'une piste privée, clôturée composée de trois pistes (2 piste motos et 1 piste remorque) sur une superficie de 2600 m2.

Elle se situe à 1,5 km soit quelques minutes de l'école de conduite

Engagé dans une démarche qualité, le CER AEB met à votre disposition un enseignant expert pour un groupe de 3 élèves maximum lors des cours de maniabilité sur plateau, et un groupe 3 élèves maximum lors des cours de circulation.



# LES ENJEUX DE LA FORMATION AU PERMIS DE CONDUIRE



# **ENJEUX & OBJECTIFS**

L'obtention du permis de conduire est devenue un outil social indispensable pour une très grande partie des jeunes de notre société. Au-delà du **plaisir de conduire**, l'utilisation d'un véhicule est souvent **indispensable** pour les études, le travail ou les loisirs.

# >> ROULER EN SÉCURITÉ EST DONC UNE NÉCESSITÉ POUR TOUS.

L'objectif principal des écoles de conduite du réseau CER est d'amener tout élève vers la réussite, en transmettant à chacun la maîtrise de compétences en termes de savoir-être, savoirs, savoir-faire et savoir-devenir.

Apprendre à conduire est une **démarche éducative exigeante** devant être prise au <u>sérieux</u> et avec <u>assiduité</u>.







# L'EXAMEN PRATIQUE DU PERMIS DE CONDUIRE

- -Avant l'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire, vous devez avoir acquis le contenus des 4 Compétences issues du REMC.
- -Vous serez <u>accompagné par un enseignant diplômé</u> durant celle-ci et vous devrez pouvoir prouver <u>votre identité</u> (Carte national d'identité, Passeport, Titre de séjour encours de validité)
- -L'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire est évaluée par un expert : <u>l'inspecteur du permis de conduire</u> et de la sécurité routière
- -L'évaluation réalisée par l'expert est basée sur des **textes réglementaires et instructions précises** qui en fixent les modalités.
- -Cette évaluation consiste en un **bilan des compétences** nécessaires et fondamentales devant être acquises pour une **conduite en sécurité**, car la conduite est un acte difficile qui engage une responsabilité forte.
- -L'expert s'attache à valoriser vos acquis comportementaux plutôt que vos faiblesses. Il réalise ainsi un inventaire des points positifs et des points négatifs restitués par rapport à une compétence donnée.
- -Un échange entre l'expert et vous peut s'instaurer au cours de l'épreuve.
- -A l'issue de l'épreuve, l'expert retranscrit de façon formelle ce bilan de compétences dans une **grille d'évaluation**.

# CRITÈRES D'ÉVALUATION

- Réaliser un parcours empruntant des voies à caractère urbain, routier et/ou autoroutier
- Suivre un itinéraire ou vous rendre vers une destination préalablement établie, en vous guidant de manière autonome, pendant une durée globale d'environ cinq minutes
- Réaliser deux manœuvres différentes, dont une au moins en marche arrière et une à son initiative
- Procéder à la vérification d'un élément technique à l'intérieur ou à l'extérieur du véhicule et répondre à une question en lien avec la sécurité routière puis une question concernant les premiers secours.
- Appliquer les règles du code de la route, notamment les limitations de vitesse s'appliquant aux élèves conducteurs
- Adapter votre conduite dans un souci d'économie de carburant et de limitation de rejet de gaz à effet de serre
- Faire preuve de **courtoisie** envers les autres usagers, et notamment les plus vulnérables.



# TOUT SAVOIR SUR L'ÉVALUATION DE DÉPART

<u>Durée</u> : Entre 45 min et 1h00

<u>LES</u>	
<b>OBJECTIFS</b>	

L'évaluation de départ permet d'estimer le nombre d'heures dont l'élève aura besoin pour obtenir son permis de conduire dans les meilleures conditions d'apprentissage, et ainsi qu'une proposition chiffrée

# <u>LE</u> <u>MOYEN UTILISÉ</u>



# **SIMULATEUR**

Evaluation réalisée sans formateur

# LES COMPÉTENCES EVALUÉES

- vos **prérequis** en matière de **connaissances des règles du code de la route** et en matière de conduite d'un véhicule ;
- vos expériences vécues en tant qu'usager de la route ;
- vos compétences psychomotrices;
- vos motivations.



# TOUT SAVOIR SUR L'ÉVALUATION DE DÉPART

<u>Durée</u> : 1h30

<u>LES</u>	
<b>OBJECTIFS</b>	

L'évaluation de départ permet d'estimer le nombre d'heures dont l'élève aura besoin pour obtenir son permis de conduire dans les meilleures conditions d'apprentissage, et ainsi qu'une proposition chiffrée

# <u>LE</u> <u>MOYEN UTILISÉ</u>



# VÉHICULE

Évaluation réalisée avec formateur Evaluation en **situation réelle** où le formateur utilise une grille d'évaluation

# LES COMPÉTENCES EVALUÉES

- vos **prérequis** en matière de **connaissances des règles du code de la route** et en matière de conduite d'un véhicule ;
- vos expériences vécues en tant qu'usager de la route ;
- vos compétences psychomotrices;
- vos motivations.





# POURQUOI CHOISIR LA CONDUITE ACCOMPAGNÉE ?

# 1/ Se former dans la durée

Formation accessible à partir de 15 ans avec un passage d'examen dès 17 ans!

## **PHASE 1: FORMATION INITIALE**

Une **évaluation** préalable Une **formation théorique** Un **examen théorique** Une **formation pratique** (20h de cours minimum)

# PHASE 2 : CONDUITE ACCOMPAGNÉE

Un **rendez-vous préalable** d'une durée minimum de 2h Une phase de conduite d'un an minimum sur au moins **3000 km**, en compagnie d'un ou plusieurs accompagnateurs

**Deux rendez-vous pédagogiques** de 3h au cours de la phase de conduite

# 2/ Augmenter ses chances de réussite

**74% de taux de réussite** contre 55% pour la filière B traditionnelle La conduite accompagnée garantie une **meilleure sécurité** 







# POURQUOI CHOISIR LA CONDUITE ACCOMPAGNÉE ?

# 3/ Les avantages

## **ASSURANCE**

Avantages tarifaires des compagnies d'assurance

- Surprime de la 1ere année diminuée de 50%
- Suppression de la surprime la 2<sup>ème</sup> année si l'élève n'a occasionné aucun accident

## **PERMIS PROBATOIRE**

Période probatoire réduit à 2 ans, au lieu de 3 pour les conducteurs issus de la formation traditionnelle

# MOINS D'ACCIDENT

Quatre fois moins d'accidents que les conducteurs issus de la formation traditionnelle au cours des premières années de conduite

### LES ACCOMPAGNATEURS DOIVENT

- être titulaire du permis B depuis au moins 5 ans sans interruption
  - obtenir l'accord de l'assureur
  - ne pas avoir de condamnation pour certains délits (alcool, stupéfiants...)
  - être mentionné dans le contrat signé avec l'école de conduite
- participer à l'évaluation de la dernière étape de la formation

# <u>DOCUMENTS À PRESENTER LORS</u> D'UN CONTRÔLE ROUTIER

BON À SAVOIR

- le formulaire de demande de permis « 02 » ou sa copie
   le livret d'apprentissage AAC
  - le disque « Conduite Accompagnée » apposé à l'arrière du véhicule
  - le permis de conduire de l'accompagnateur







# APPRENDRE GRÂCE À LA CONDUITE SUPERVISÉE

# QU'EST-CE QUE LA CONDUITE SUPERVISÉE ?

La conduite supervisée permet d'acquérir **plus d'expériences pratiques** en complétant sa formation initiale par une phase de conduite accompagnée.

>> C'est au terme de **20h de conduite minimum** avec l'enseignant que la Conduite Supervisée peut réellement commencer!

Elle débute par un **rendez-vous préalable** en présence de **l'enseignant** et **du futur accompagnateur**, au moment où l'enseignant estime que l'élève est **prêt à conduire** avec son accompagnateur. L'enseignant dispense alors ses conseils aux deux parties pour bien commencer la période de conduite accompagnée.

>> 1000 km à parcourir pour <u>PRATIQUER</u> et <u>APPRÉHENDER SEREINEMENT</u> l'examen du permis de conduire!

# LES AVANTAGES DE LA CONDUITE SUPERVISÉE ?

- Acquérir plus d'expériences de conduite & approfondir ses acquis
- Augmenter ses chances de réussite lors de l'examen pratique







# APPRENDRE GRÂCE À LA CONDUITE SUPERVISÉE

# LES CONDITIONS?

- Avoir 18 ans ou plus
- Obtenir l'accord de l'assureur du véhicule
- Avoir réussi **l'examen théorique** du code de la route
- Avoir suivi une **formation pratique** avec un enseignant expert de l'école de conduite (**20 heures minimum**)
- Bénéficier d'une évaluation favorable de la part de son enseignant de la conduite

# CONDITIONS POUR L'ACCOMPAGNATEUR

- Être titulaire du **permis B depuis au moins 5 ans** (sans interruption)
- Obtenir l'accord de son assureur
- **Figurer dans le contrat** signé avec l'école de conduite

#### **A NOTER**

Il est possible d'avoir plusieurs accompagnateurs, également hors du cadre familial.

#### INFOS COMPLÉMENTAIRES

Comme pour le permis B classique, la **période probatoire est de 3 ans** (6 points à l'obtention du permis et 12 points au bout de 3 ans sans infraction)

L'élève ne bénéficie pas nécessairement de tarifs préférentiels en souscrivant son assurance « jeune conducteur »

# QUAND CHOISIR LA CONDUITE SUPERVISÉE ?

>> Au moment de votre inscription >> Suite à un échec lors de votre examen pratique





# PARCOURS DE FORMATION

# RENSEIGNEMENTS PERSONNELS DE L'ÉLÈVE Type de permis .....











■ Inscription





- ☐ Formation théorique Cours de code Heures min. à effectuer :
- ...... Tests
- Heures min. à effectuer :
- □ Alternance de théorie et de pratique





□ Examen Théorique





☐ Heures de conduite Heures min. à effectuer:





- □ Conduite accompagnée
- □ Conduite supervisée

Ces cours sont dispensés en présentiel par des enseignants de la conduite et de la sécurité routière titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.

Votre présence est obligatoire pour les cours collectifs sélectionnés.











■ Examen pratique

### **COURS OBLIGATOIRES**

# La formation théorique portant sur des questions « d'entraînement au code » peut être suivie à votre

- dans l'école de conduite avec un support média ou avec un **enseignant** 

rythme, soit:

**PARCOURS THÉORIQUE** 

- via Internet (code en ligne CER)

# Pendant la phase pratique, vous serez

**PARCOURS PRATIQUE** 

amené(e) à circuler :

- en ville
- en rase campagne
- sur autoroute
- de nuit

- THÈMES:
- □ L'arrêt et le stationnement
- Les croisements et les dépassements
- ☐ La connaissance de la réglementation générale du permis de conduire
- ☐ L'éco-conduite
- Les priorités

- ☐ Les règles de circulation
- ☐ La signalisation
- ☐ Les comportements dans les tunnels
- □ La visibilité
- ☐ La prise de conscience des risques
- ☐ Le respect des autres usagers Le partage de l'espace public

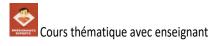


# CER AEB 3 « Auto Ecole Bourdeaux »

8A, Avenue Carnot 77140 Nemours



	09H00	10H00	11H00	12H00	13H00	14H00	15H00	16H00	17H00	18H00
	$\rightarrow$									
	10H00	11H00	12H00	13H00	14H00	15H00	16H00	17H00	18H00	19H00
LUNDI										
MARDI						•	•	•	•	18h30→19h30
MERCREDI								•	•	18h30→19h30
JEUDI						•	•	•	•	18h30→19h30
VENDREDI						•	•	•	•	•
SAMEDI			•	•	•	•				





Correction test avec enseignant

Tests automatisé



O Sur rendez-vous





# HORAIRES OUVERTURE **DE L'AGENCE**

# MATIN APRÈS-MIDI

LUN. FERMÉE

MAR. FERMÉE 14h00 – 19h00

MER. 09h00 – 12h00 14h00– 19h00

JEU. 09h00 – 12h00 14h00 – 19h00

VEN. FERMÉE 14h00 – 19h00

SAM. 09h00 – 15h00

# CER AEB 3 « Auto Ecole Bourdeaux »

8A, Avenue Carnot 77140 Nemours



	<u>MATIN</u>	<u>APRÈS-MIDI</u>				
LUN.	FERMÉE	13h00- 19h00				
MAR.	09H00 - 12h00	13h00 – 19h00				
MER.	09h00 - 12h00	14h00 – 19h00				
JEU.	09h00 - 12h00	14h00 – 19h00				
VEN.	09h00 - 12h00	14h00 – 19h00				
SAM.	09h00 – 12h00	13h00 – 17h30				



HORAIRES DES **MODULES Théoriques** 

Nous consulter





# POST-PERMIS CONDUCTEURS NOVICES

# LE PROGRAMME

La matinée: Questionnaire d'autoévaluation et perception des risques. L'objectif de la matinée vise à améliorer la compréhension et la gestion des situations de conduite complexes.

L'après-midi: la mobilité sous divers aspects. Le but de cette session : rendre tout déplacement plus sûr et plus citoyen par des choix de mobilité responsables. La formation fini par un bilan au cours duquel l'élève s'engage oralement à adopter une conduite responsable.

# L'AVANTAGE?

# La réduction de la période probatoire :

- Tous vos points en 2 ans au lieu de 3 après une formation traditionnelle
- 12 points en 1 an et demi au lieu de 2 en AAC

#### LES CONDITIONS

- Avoir obtenu le permis AUTO ou MOTO depuis 6 à 12 mois
- le conducteur ne doit avoir commis aucune infraction donnant lieu à retrait de points
- attestation de suivi de cette formation complémentaire
- Cette f**ormation** est dispensée par un enseignant de la conduite et de la sécurité routière titulaire d'une autorisation d'enseigner
- Durée de la formation: 7 heures
- Effectif de la formation: 6 à 12 personnes





Nous pouvons vous remettre, sur simple demande, les éléments suivants:

- Une copie du règlement intérieur
- Le bilan annuel de nos résultats & taux de réussite par formation
- Une synthèse des résultats des questionnaires de satisfaction







